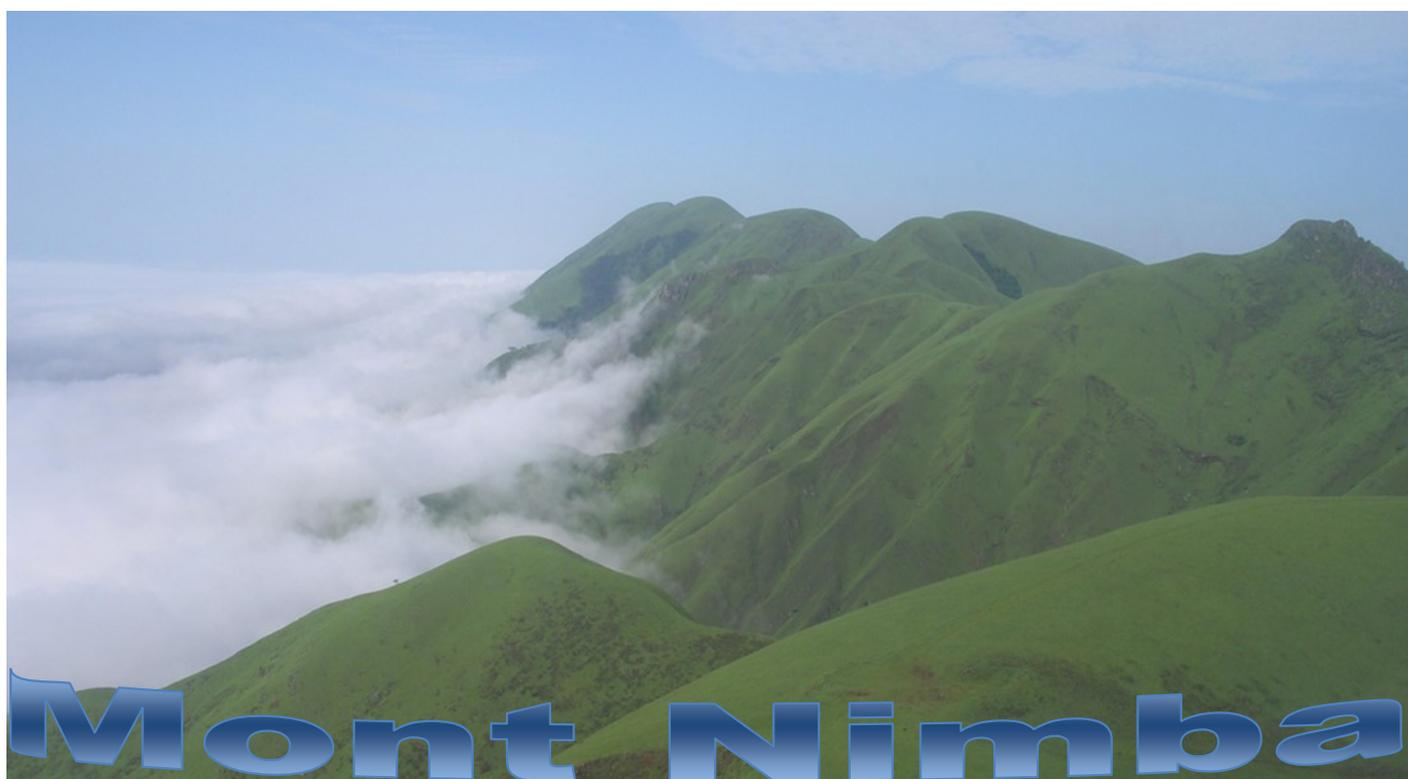


NIMBA INFO

Edition 39

Janvier 2019



Pour toute information contactez-nous au 628 494 236

MESSAGE DU DIRECTEUR

Bonjour chers collègues

Je souhaite à vous et à la SMFG, tout le succès possible pour la nouvelle année. Nous avons fait des progrès importants en 2018 en nous préparant le mieux possible au développement futur du projet. Merci à tous ceux qui ont déployé des efforts aussi importants au cours de l'année dernière. Je suis très excité par ce qui nous attend en 2019.

Vous verrez dans ce numéro l'importance des relations communautaires constructives pour la SMFG. Nous sommes vraiment chanceux de développer ce projet dans une région aussi dynamique de la Guinée, avec des dirigeants traditionnels et politiques motivés par le désir d'améliorer les perspectives et les conditions de vie de la population. La SMFG est reconnaissant du soutien continu des communautés et des leaders de la communauté.

Nous avons un article intéressant sur l'impact des feux sur la santé et la biodiversité des Monts Nimba. La SMFG et le CEGENS (Centre de Gestion Environnementale du Nimba et de Simandou) surveillent les feux à répétition sur la montagne en saison sèche afin de déterminer leur impact sur la faune et la flore. Grâce à la poursuite de la coopération entre les communautés, le CEGENS et la SMFG, nous espérons pouvoir prévenir les feux de brousse pendant la saison sèche.

La nouvelle commence par une autre série de visiteurs importants. Nous accueillerons des visiteurs du Centre du patrimoine mondial et de l'Union internationale pour la conservation de la nature pour une importante mission qui consiste à inspecter le site du patrimoine mondial et à rendre visite aux parties prenantes. Nous organiserons également deux visites distinctes du ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et de celui de l'Hydraulique pour des inspections annuelles de nos activités. J'attends ces visites avec impatience afin que nous puissions avoir d'importants commentaires de la part des acteurs et régulateurs aussi importants pour nous permettre d'améliorer encore la SMFG.

Je suis impatient de revenir en février et de continuer à progresser dans le développement du projet

Meilleures salutations

Andrew

ERADICATION DES ESPECES EXOTIQUES INVASIVES (EEI)

Qu'est-ce qu'une espèce exotique invasive ?

Les espèces exotiques envahissantes ou espèces invasives sont des plantes, des animaux ou des micro-organismes qui ont été introduits par l'homme en dehors de leurs aires de distribution naturelle.

Plusieurs critères doivent être remplis pour qu'une espèce soit considérée comme exotique envahissante :

- Espèce introduite en dehors de son aire de distribution naturelle.
- Espèce introduite par l'homme de manière accidentelle ou volontaire.
- Espèce naturalisée dans la zone d'introduction, c'est-à-dire qui a acquis la capacité de se reproduire dans la nature et de former des populations viables sans assistance humaine.
- Espèce présentant une expansion géographique importante de ses populations, une dynamique démographique exponentielle.

Cause :

Depuis toujours, l'Homme a provoqué le déplacement des espèces végétales ou animales, alimentaires ou ornementales, afin de les commercialiser ou de les produire dans de nouvelles zones géographiques. Mais il les a aussi transporté accidentellement, contaminant des denrées alimentaires, véhiculant les maladies présentes dans du matériel transporté. Au cours des dernières décennies, ce phénomène s'est fortement amplifié avec l'augmentation du commerce, des transports, des voyages et du tourisme.

Pourquoi sont-elles un problème ?

Les EEI peuvent provoquer des problèmes environnementaux, économiques, ou de santé humaine. Elles sont souvent considérées comme étant la 2ème cause de perte de biodiversité à l'échelle mondiale (en 1ère position, la fragmentation et la destruction des habitats naturels). Elles peuvent endommager les écosystèmes et prendre la place des espèces indigènes. Elles ont un impact négatif sur la diversité biologique en provoquant le déclin ou l'élimination d'espèces indigènes:

- par la compétition, la prédation ou la transmission de pathogènes;
- la perturbation des écosystèmes.

Notre compagnie SMFG, n'est pas épargnée de ce problème de présence de certaines espèces dans sa zone d'intervention . Quelques espèces exotiques invasives marquent leur présence comme : *Chromolaena odorata*, *Lantana camara*, *Mimosa pudica* et la faune exotique invasive comme les souris étrangères que nous piégeons actuellement pour leur éradication.

Dans le cadre de la conservation de la diversité biologique, la SMFG met tous ses efforts dans l'éradication de ces espèces nocives aussitôt. C'est pour cette raison qu'elle utilise périodiquement une équipe pour l'éradication de l'espèce invasive (*Chromolaena odorata*) et cela depuis 2012. Les autres espèces destructrices de la biodiversité sont aussi ciblées pour leurs éradications dans un proche avenir.

ERADICATION DES ESPECES EXOTIQUES INVASIVES (suite)

Pour mieux éviter l'introduction de ces espèces invasives, la SMFG a mis des procédures qui empêchent l'épandage des espèces nocives telles que: le lavage des chaussures à semelles cramponnées des employés ou visiteurs venant en dehors de la région forestière, l'inspection minutieuse sur les engins lourds impliqués dans les travaux de terrassement en dehors de la zone d'intervention minière ou les engins lourds venant de l'extérieur de la région ou du pays, la construction des zones de lavage des véhicules pour enlever les mottes de terre pouvant contenir les graines de ces plantes invasives.

Pendant plusieurs années, *Chromolaena odorata* a été la cible d'éradication dans la zone de travail de la SMFG par la méthode de lutte mécanique, à partir de cette année *Mimosa pudica* sera la cible d'éradication. Un outil spécial sera utilisé à cet effet dont l'essai est déjà lancé par le DG Andrew Strelein et aussi très récemment un journalier a été déployé uniquement pour l'arrachage de *Mimosa pudica*.

Thomas Williams



Chromolaena odorata (Astéracées)



Lantana camara (Verbénacées)



Le DG entrain de deterrer des pieds de Mimosa



Mimosa pudica (Mimosacées)



Jerémie entrain de deterrer Mimosa

Pares-feux

Le Feu à Nimba et les Pares-feux

Le feu est un phénomène naturel à Nimba. Les savanes des plaines entourant les montagnes de Nimba, ainsi que la savane buissonnante de moyenne altitude et les prairies de haute altitude situées dans les montagnes, seraient toutes entretenues par des feux périodiques.

Un incendie se produit naturellement à Nimba à cause de la foudre qui frappe la montagne et enflamme la végétation sèche. Cela se produit pendant les tempêtes qui sont généralement accompagnées de vents violents et provoquent la propagation du feu. Ces tempêtes apportent aussi de la pluie qui éteint le feu. De plus, les orages électriques se produisent généralement pendant les saisons de transition (connues sous le nom de «saison des tournades») de la sécheresse à l'humidité vers la fin octobre-novembre, et lorsque les pluies arrivent de février à avril. À ce moment-là, la végétation de la savane est partiellement sèche mais contient suffisamment d'humidité pour que les feux brûlent lentement et moins fort que si la végétation était entièrement sèche.



Le soir du 7 novembre 2018, une tempête s'est abattue sur le mont Pierré Richaud et semble avoir allumé un incendie. Si c'est le cas, c'est le seul feu naturel connu par la SMFG à Nimba, et le seul à avoir pris naissance dans les hauts plateaux en dehors de la saison sèche. L'incendie des 7 et 8 novembre a brûlé une grande partie de la savane en haute altitude de Pierré Richaud avant d'être éteint par la pluie ou d'avoir atteint une végétation trop humide pour être brûlée. La végétation n'a pas été gravement brûlée et quelques jours plus tard, elle avait recommencé à germer - voir photos. SMFG a cartographié la zone brûlée et a photographié sa végétation toutes les semaines après l'incendie pour enregistrer son rétablissement. On pense que le feu ne se produit pas naturellement au plus fort de la saison sèche, lorsque la montagne brûle habituellement. Les feux de cette période proviennent de plusieurs sources:

- ◆ Les chasseurs, qui brûlent la végétation pour que les animaux fuient dans des ravins étroits et faciles à tuer, ou qui brûlent de la végétation pour améliorer la visibilité du gibier, ou qui allument des feux de camp qui s'échappent et brûlent la montagne,
- ◆ Les agriculteurs qui brûlent leurs champs dans les plaines mais ne veillent pas à ce que le feu ne se propage pas à la montagne,
- ◆ Les bergers, qui brûlent les pâturages pour aider leur bétail à accéder aux herbes tendres mais permettent au feu de s'échapper sur la montagne,
- ◆ Les producteurs de charbon de bois, dont les feux dans les plaines s'échappent sur la montagne,
- ◆ Les conducteurs et les passagers qui fument et jettent des brins d'allumettes ou des mégots de cigarettes par la fenêtre depuis la route, ou qui allument des feux si leur véhicule tombe en panne, et
- ◆ Les pyromanes qui allument délibérément un feu pour toute autre raison.

Les feux de Décembre, Janvier et Février brûlent souvent à des températures plus élevées que ceux qui brûleraient naturellement, car la végétation est très sèche. En 2016, SMFG a lancé un programme de surveillance à long terme pour comprendre l'impact du feu sur la savane à moyenne et haute altitude, mais il est trop tôt pour obtenir des résultats. Poilecot et Nema Soua Loua (2009) examinent les effets possibles des feux réguliers à Nimba, notamment une modification de la composition de la végétation de la savane, une régression des forêts et des savanes boisées, buissonnière et la perte de formations végétales en bordure de forêt.

Celles-ci ne sont considérées ni positives ni négatives. Elles sont simplement différentes. Toutefois, les spécialistes des orchidées, des papillons et de plusieurs autres groupes taxonomiques, y compris le crapaud vivipara de Nim-ba, estiment que les feux chauds qui brûlent pendant la saison sèche ont généralement un impact négatif sur ces groupes floraux et fauniques.

Pares-feux(suite)

Chaque année depuis 2005, La SMFG a installé des pares-feux autour de ses infrastructures et dans des endroits stratégiques à l'intérieur de l'enclave minière avant chaque saison sèche, afin de protéger ses biens et son personnel ainsi que de faire cesser la progression des feux. La SMFG a des règles très strictes concernant l'utilisation du feu et la consommation de la cigarette sur la montagne pendant la saison sèche. Ainsi, la société n'a jamais mis le feu à la montagne, n'a rien perdu d'important à la suite d'un incendie au cours de ses 13 années à Nimba et aucun membre du personnel n'a été blessé dans un feu.

Chaque année depuis 2008, à l'exception de la saison sèche de 2014-15 au cours de la crise du virus Ebola, La SMFG a aidé CEGENS à installer des pares-feux autour du piedmont du Nimba à des emplacements stratégiques. CEGENS organise une réunion de sensibilisation avec les villageois sur les dangers des feux et leurs conséquences environnementales néfastes et engage des ouvriers locaux pour nettoyer et brûler la végétation le long de la route reliant Séringbara à Zouguépo et Ziéla à Kéoulenta. Cela élargit la zone où aucun feu ne peut brûler et protège la montagne des feux qui se déclarent de manière incontrôlable dans les plaines.

Plusieurs villages ont leurs propres règles de lutte contre les feux sur leur territoire, y compris sur la montagne. Ils doivent être félicités pour leur initiative visant à empêcher les feux de devenir incontrôlables avec une telle initiative.

Pour aider à lutter contre les braconniers et les pyromanes qui pénètrent illégalement dans la réserve naturelle intégrale de Nimba, La SMFG soutient les associations de chasseurs qui élèvent des porcs. Cela offre aux anciens chasseurs une source de revenus et de protéines. Il est donc plus sûr que de chasser en montagne. En échange, les chasseurs s'engagent explicitement à ne pas chasser sur la montagne, à ne pas brûler la montagne ou à faire quoi que ce soit qui pourrait l'incendier et à empêcher activement d'autres personnes de chasser ou d'allumer des feux à la montagne. Ainsi, La SMFG cherche à contrôler les feux dans sa zone d'influence et à aider le CEGENS et les communautés locales à éviter les impacts négatifs des feux de forêt.

Référence: Poilecot, P. et Nema Soua Loua, N.S. 2009. Les feux dans les savanes de mont Nimba, Guinée. **Bois et forêts des tropiques**, n° 301 (3), p. 51-66.



Mise en place des pares-feux par la SMFG



La montagne après le passage du feu

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

La SMFG a célébré le 1er Décembre 2018 la journée mondiale de lutte contre le SIDA, sous le thème « **Connaitre son statut** ». A cette occasion, le Directeur Général a rappelé que chacun devrait être conscient de l'existence de cette pandémie et a invité tous les travailleurs à accepter le dépistage volontaire en vue de connaître leurs statuts.

Connaitre son statut :

Depuis 1988, des progrès considérables ont été accomplis dans la riposte au SIDA, et aujourd'hui trois personnes vivant avec le VIH sur quatre connaissent leur statut. Il reste toutefois beaucoup de chemin à parcourir, comme le montre le dernier rapport de l'ONUSIDA, notamment parvenir à atteindre les personnes vivant avec le VIH qui ne connaissent pas leur statut et faire en sorte qu'elles soient orientées vers des services de soins et de prévention de qualité.

Le dépistage du VIH est essentiel pour étendre la couverture du traitement et s'assurer que les personnes vivant avec le VIH puissent mener une vie productive et en bonne santé. Par ailleurs, il est vital d'atteindre les objectifs 90-90-90 et de donner aux gens les moyens de faire les bons choix en termes de prévention du VIH, de manière à ce qu'ils puissent se protéger eux-mêmes et ceux qu'ils aiment.

Malheureusement, de nombreux obstacles persistent en ce qui concerne le dépistage du VIH. La stigmatisation et la discrimination continuent de dissuader les individus de faire un test de dépistage du VIH. L'accès au dépistage confidentiel reste un sujet de préoccupation. On compte encore un grand nombre de personnes qui ne se font dépister qu'une fois qu'elles sont malades et présentent des symptômes.

La bonne nouvelle, c'est qu'il existe de multiples moyens nouveaux d'étendre l'accès au dépistage du VIH. L'auto-dépistage, le dépistage à base communautaire et le dépistage multiple sont autant de façons d'aider les gens à connaître leur état sérologique vis-à-vis du VIH.

Il est impératif d'étendre les programmes de dépistage du VIH. Pour ce fait, nous avons besoin de volonté politique et d'investissement, ainsi que d'approches nouvelles et innovantes du dépistage du VIH qui soient pleinement exploitées et amplifiées.

Rejoignez-nous à l'occasion de cette Journée mondiale de lutte contre le SIDA pour faire comprendre l'importance de connaître son statut et appeler à la suppression de tous les obstacles à l'accès au dépistage du VIH.

À propos de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA

La Journée mondiale de lutte contre le SIDA a été instauré en 1988 lors du Sommet mondial des Ministres de la Santé sur les programmes de prévention du SIDA. Depuis lors, chaque année, les agences des Na-tions Unies, les gouvernements et la société civile se rassemblent à cette occasion pour faire campagne sur des thèmes spécifiques concernant le SIDA. (source ONUSIDA)

Cette journée a donc été célébré à travers une séance de sensibilisation au cours de laquelle deux médecins de l'hôpital régionale de N'zérékoré invités à l'occasion ont donné d'amples informations sur le SIDA notamment les moyens de contaminations, les types de VIH, la différence entre séropositif et sidéen, les statistiques au niveau national, régionale et l'importance de connaître son statut.

Christine/ Brigitte Mamy

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA (suite)

Les employés ont posés pas mal de questions qui ont été répondu à la satisfaction de chacun et de tous. La distribution des préservatifs aux employé a mis fin à cette célébration.



Célébration de la journée mondiale de lutte contre le SIDA sur le site de la SMFG



INTRONISATION DU PATRIARCHE DE LOLA

Garants de la stabilité et de la paix sociale, les chefs et autorités traditionnels sont des acteurs essentiels du processus de réconciliation nationale. De par leur responsabilité et leur rang dans la communauté, les autorités coutumières assurent l'équilibre et l'harmonie de celle-ci. Elles représentent l'autorité morale et sont les gardiens des coutumes et mœurs, elles jouent un rôle considérable en matière de résolution des conflits.

A l'instar des autres sociétés traditionnelles, la communauté Kōmāutochtone de Lola a en son sein un pouvoir traditionnel bien structuré avec à sa tête un patriarche issu de la famille « GBAKALA » détentrice du trône. Après le décès du patriarche Nougho Doré, son frère Soua VII Doré a été élevé au rang de pa-triarche pour succéder à ce dernier.

Il a ainsi été intronisé le jeudi 13 Décembre 2018 au cantonnât de Lola en présence de centaines de personnes venues des différentes sous-préfectures pour l'occasion, d'une délégation du Gouvernement, des autorités administratives régionales, préfectorales, religieuses, des représentants des différentes coordinations (konia, kpèlè, kissi, toma) venues des préfectures de Yomou, N'zérékoré, Macenta et Kissidougou ainsi que les sociétés minières et autres entreprises de la place.

Après les souhaits de bienvenue, le maire de la commune urbaine de Lola dans son discours est revenu sur l'importance que joue le pouvoir coutumier dans le maintien de la cohésion sociale, il a aussi exhorté le nouveau patriarche à se mettre au-dessus de toute considération politique et être le père de tous les fils de Lola.

Le préfet est quant à lui revenu sur l'implication du précédent patriarche dans la résolution des conflits dans la localité, il a réaffirmé la disponibilité de l'autorité administrative à toujours travailler avec le pouvoir coutumier afin que Lola demeure dans un climat de paix.

Après ces interventions, comme le veut la coutume Soua VII Doré a été intronisé par les membres du conseil des sages par un geste symbolique en le faisant asseoir quatre fois sur la chaise patriarcale, sous les ovations de l'assemblée.

Le patriarche Soua VII Doré a ensuite prêté serment en jurant de toujours veiller sur les communautés de Lola, d'œuvrer pour le maintien de la paix et de l'unité entre les fils et filles de Lola.

L'occasion a été mise à profit pour annoncer les différents dons faits par des particuliers, entreprises etc. Il faut noter qu'à cette occasion la SMFG a fait un appui en nature pour la dite célébration composé d'un bœuf, d'un bidon d'huile végétale, quatre sacs de riz, un sac d'oignon, quatre cartons de jus et deux cartons de tomate.

Le porte-parole de la famille a remercié tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de cet événement, cela démontre à suffisance l'intérêt qu'ils portent à Lola.

La cérémonie a pris fin par le partage de repas et les bénédictions du patriarche.

ACTIVITÉ CULTURELLE (suite)



Le patriarche Soua VII Doré



le patriarche ovassionné salue les invités à la loge des officielles



Les confessions religieuses



le discours du maire



Le patriarche et ses conseillers



intronisation du patriarche

NIMBA ACTIONS

Visite des parties prenantes :

En Novembre, la SMFG a reçu une délégation de la Société SAMA RESSOURCE dirigée par son Directeur General. Cette Visite s'inscrivait dans le cadre du maintien de la bonne collaboration entre les deux sociétés, la délégation a au cours de cette rencontre échangé avec la Direction de la SMFG et a ensuite visité certaines installations notamment les Bâti-ments, le Garage mécanique, l'installation de traitement des eaux usées, le restaurant et le magasin, afin de s'en inspirer pour la construction future de la base vie de leur société.



La delegation de SAMA RESSOURCE

Rencontre avec les CCLM:

Vu l'importance du rôle que joue les CCLM dans la prévention et la gestion des conflits, le Directeur Général de la SMFG a jugé nécessaire d'avoir des rencontres périodiques avec ces structures en vu de les informer sur le projet mais aussi discuter des préoccupations des communautés dans le cadre du maintien d'un climat de paix dans la localité. C'est dans ce cadre qu'une rencontre a eu lieu entre la Direction de la SMFG et les CCLM de Lola et N'zoo le lundi 10 Décembre 2018, elle visait à donner les informations sur l'état actuel du projet, la participation des CCLM à la formation des formateurs à Mamou et aussi les séries de sensibilisations prévues par les CCLM dans les communautés.



Rencontre SMFG et les CCLM

Brigitte Mamy

EMPLOYÉ OF DU MOIS



Fodé Traoré

Felicitations aux sieurs **Fodé Traoré** Chef d'équipe Mécanique employé du Mois de Novembre 2018 et **Jean Haba** chargé des Relations Communautaires et Extérieures employé du mois de Décembre 2018



Jean Haba

NIMBA SOCIAL

Nécrologie:

Naissance:

La SMFG adresse ses félicitations aux sieurs **Alpha Amadou BARRY** Chauffeur au bureau de Conakry pour la naissance de son fils, **Nema Soua LOUA** Superviseur Sénior - HSE & SERVICES TECHNIQUES pour la naissance de sa fille et **Pépé Guéli KOLIÉ** Surintendant des Relations Communautaires et Extérieures.



Le fils de Alpha Amadou BARRY



La fille de Nema Soua LOUA



Le fils de Pépé Guéli KOLIE